

Questions fréquentes

Pourquoi ewz effectuera-t-elle une coupure de courant?
Pour des travaux d'entretien et de construction sur le réseau électrique, il est obligatoire de couper le courant dans certaines circonstances pour des raisons de sécurité. Ces travaux sont réalisés de la manière planifiée (à tour de rôle) et nous informons nos clientes et clients en personne au préalable.
Quelles sont les raisons d'une coupure de courant planifiée?
Les raisons d'une coupure de courant planifiée sont des travaux d'entretien et de construction tels que: <ul style="list-style-type: none">▪ Création de nouveaux raccordements au réseau▪ Démontage de raccordements au réseau existants▪ Renforcement de raccordements au réseau existants▪ Travaux de réparation sur le réseau électrique▪ Mise à disposition de raccordements électriques de chantier▪ Renouvellements sur le réseau électrique
Qu'est-ce que cela signifie pour moi?
<ul style="list-style-type: none">▪ Des installations comme des portes de garage, des ascenseurs et des installations solaires ne fonctionnent pas.▪ Il en est de même pour des appareils électriques comme les cuisinières, les réfrigérateurs, les téléviseurs, les téléphones avec raccordement électrique, le multimédia et l'électronique grand public, les horloges etc. <p>Recommandation: Ayez une lampe de poche à portée de main. Un lien vers les conseils et astuces (sur la page d'accueil) doit encore être intégré.</p>
Qu'est-ce que cela signifie pour des machines fragiles comme par exemple des appareils cardiaques/pulmonaires, des salles de serveurs ou des aquariums?
Nos clientes et clients d'électricité sont légalement tenus de veiller à ce que ni des hommes, ni des immobilisations corporelles ne sont mis en péril en cas de coupures de courant. Ceci s'applique également en cas de coupure inattendue du courant. Veuillez vous assurer que vos systèmes techniques sont à tout moment protégés contre des coupures ou des fluctuations de courant (voir à ce sujet l'article 2.3.6 du règlement sur l'exploitation du réseau de distribution et l'approvisionnement en énergie du service d'électricité de la ville de Zurich; AS 732.210).
A quel moment ewz communique-t-elle des informations sur la prochaine coupure de courant planifiée?
Le plus tôt possible, au moins 2 jours à l'avance. Nous informons les clientes et clients concernés par une lettre d'information. De plus, nous placerons une note correspondante sur la porte d'entrée ainsi que sur la porte de garage.

Ai-je droit à une indemnisation, par exemple en tant que PME qui voit son exploitation perturbée pendant cette période?

Non, vous n'avez pas droit à une indemnisation (voir à ce sujet l'article 2.3.6 du règlement sur l'exploitation du réseau de distribution et l'approvisionnement en énergie du service d'électricité de la ville de Zurich; AS 732.210). ewz ne peut pas et n'est pas dans l'obligation de garantir la disponibilité ininterrompue de l'énergie.

Qui est responsable des dommages qui sont causés par une coupure de courant?

Conformément à l'article 2.3.6 du règlement sur l'exploitation du réseau de distribution et l'approvisionnement en énergie du service d'électricité de la ville de Zurich (AS 732.210), nos clientes et clients d'électricité sont tenus de veiller à ce que ni des personnes, ni des immobilisations corporelles ne sont mis en péril en cas de coupures de courant. Ceci s'applique également en cas de coupure inattendue du courant. Veuillez vous assurer que vos systèmes techniques sont à tout moment protégés contre des coupures ou des fluctuations de courant.

ewz n'est pas responsable des dommages directs ou indirects survenant en conséquence de coupures de courant (voir à ce sujet l'article 2.3.6 du règlement sur l'exploitation du réseau de distribution et l'approvisionnement en énergie du service d'électricité de la ville de Zurich; AS 732.210). La cause ayant entraîné la coupure de courant n'est pas déterminante.